

# TRANSACTION BAREME DES HONORAIRES DE VENTE 2020

# Honoraires de négociation à la charge du Vendeur

Suivant Mandat de Vente PREMIUM ou SIMPLE portant sur tout type de biens immobiliers à la vente

PRIX DE VENTE DU BIEN IMMOBILIER	TAUX D'HONORAIRES TTC*
De 0 à 50 000€	Forfait 5 000 €
De 50 001€ à 100 000€	8,5%
De 100 001€ à 150 000€	7%
De 150 001€ à 200 000€	5,5%
De 200 001€ à 350 000€	5%
De 350 001€ à 500 000€	4,5%
Au-delà de 500 001€	4%

<sup>\*</sup>Taux de TVA en vigueur 20% compris



### **HONORAIRES DE GERANCE**

I- HONORAIRES DE BASE	466-: dono lo mondo	
- Ils sont calculés sur le montant des sommes encaissées pour le compte du mandant, selon le tau	ix defini dans le mandat.	
2- FRAIS ARRETE DE COMPTE - Par trimestre et par lot	35,00 €	
·	33,00 €	
3- DOSSIERS DE SUBVENTION ET/OU EMPRUNT	300.00 €	
- Constitution d'un dossier de demande de subvention ou d'emprunt	380,00 €	
4- RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIONS FISCALES		
- Rédaction d'une note de renseignements destinée à l'établissement de la déclaration de revenus  Par immeuble	tonciers 135.00 €	
- Rédaction d'une note de renseignements destinée à l'établissement de la déclaration d'I.F.I	Tarif horaire	
- Etablissement des déclarations de T.V.A.	20.00 €	
Déclaration mensuelle	30,00 € 48,00 €	
Déclaration annuelle Par an	130,00 €	
- Etablissement des déclarations de C.V.A.E	115,00 €	
5- MISSIONS EXCEPTIONNELLES		
- Gestion de sinistres, assistance aux expertises, constitution dossier et suivi procédure		
facturation au temps passé	Tarif horaire	
<ul> <li>Négociation des loyers et des baux commerciaux facturation au temps passé</li> <li>Evaluation d'un bien avec rapport écrit (pour déclarations IFI, successions, donations etc)</li> </ul>	Tarif horaire	
facturation au temps passé	Tarif horaire	
6- TRAVAUX  Montant inférieur à 2000€ TTC  - Gestion administrative, financière et technique (si le Mandant choisit de nous confier cette missi facturation au temps passé	ion) Tarif horaire	
- Gestion administrative et financière, hors suivi technique Sur le montant hors taxes des travaux	3,59 %	
- Gestion technique : Si le Mandant choisit de nous confier cette mission	5,5.7%	
ces honoraires sont en sus de ceux relatifs à la gestion administrative	3.50.9/	
Sur le montant hors taxes des travaux	3,59 %	
7- GESTION DES LOYERS ET DU CONTENTIEUX	/ ::ll-c 1000	
A la charge du locataire - baux n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n°89-462 du - Etablissement et envoi de l'avis d'échéance, par avis	6 jullet 1989 2.5 €	
- Gestion de la clause pénale : I ere mise en œuvre partielle de la clause pénale	25,00 €	
- Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œuvre partielle de la clause pénale	45,00 €	
- Constitution d'un dossier pour l'huissier	210,00 €	
- Constitution d'un dossier pour l'avocat	346,00 €	
- Suivi de la procédure facturation au temps passé	Tarif horaire	
A la charge du propriétaire (répétibles dans les dépens) - tous les baux - Gestion des impayés : premier rappel	Gracieux	
- Gestion des impayés : lors de la mise en œuvre du deuxième rappel	45,00 €	
- Constitution d'un dossier pour l'huissier	210,00 €	
- Constitution d'un dossier pour l'avocat	346,00 €	
- Suivi de la procédure facturation au temps passé	Tarif horaire	
8- GESTION DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	T (1)	
- Gestion des diagnostics	Tarif Horaire	
TARIF HORAIRE DES VACATIONS		
Heures ouvrables : du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le Vendredi)		

Pendant les he	eures ouvrables :
<ul> <li>Tarif horaire</li> </ul>	

- Tarif horaire	118,00€
Majoration hors heures ouvrables :	
- Jusqu'à 20h	+ 30 %
- De 20h jusqu'à 22h	+ 50 %
- Après 22h	+ 100 %

Le temps de déplacement est facturé sur la base du tarif horaire

### **HONORAIRES DE LOCATION**

### LOCAUX D'HABITATION

I- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

### à la charge du locataire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation) ... 3€/m² de surface habitable

### à la charge du propriétaire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation) ... 3€/m² de surface habitable

# 2- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA N'ENTRANT PAS DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

# à la charge du locataire

### à la charge du propriétaire

- Location	I mois de loyer
- Rédaction du bail	250,00 €

# 3- LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT

### à la charge du locataire

### à la charge du propriétaire

# **4- REDACTION DIVERS ACTES**

Pendant la période d'exécution, si une ou plusieurs évolutions, telles que celles liées à l'identité du preneur ou aux biens immobiliers (ex : modification consistance du bien, etc) nécessitent la rédaction d'un avenant.

Ces honoraires sont à la charge exclusive de la partie qui en fait la demande

# LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

Sur le montant annuel du loyer hors taxes

# **I- RECHERCHE DE LOCATAIRES**

# 2- REDACTION DIVERS ACTES

- Etablissement d'un bail, d'un bail en renouvellement, d'un avenant, d'une subrogation	
sur le montant HT du loyer annuel nouveau	6 %
Minimum de perception	500,00 €
- Rédaction d'un avenant de révision	
sur le montant du loyer HT annuel nouveau	1,80 %
Minimum de perception	350,00 €

# 3- CONSTAT D'ETAT DES LIEUX

- Local commercial ou professionnel (par m²)	1,40 €
Minimum de perception	595,00 €